

PRESS RELEASE

innate pharma®

Innate Pharma SA annonce le lancement de son introduction en bourse sur le marché Eurolist d'Euronext Paris

Fourchette indicative de prix : entre 4,15 € et 4,80 € par action

Paris, le 19 Octobre 2006. – Innate Pharma SA, société biopharmaceutique spécialisée en immunologie qui développe de nouvelles classes de médicaments ciblant l'immunité innée, annonce le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission de ses actions sur le marché Eurolist (compartiment C) d'Euronext Paris.

A l'occasion de son introduction en bourse, Innate Pharma S.A. lèvera un minimum de 25 millions d'Euros (y compris 5 millions d'Euros souscrits par Novo Nordisk A/S dans le cadre d'une augmentation de capital réservée réalisée concomitamment, hors exercice éventuel de la faculté d'extension et de l'option de surallocation).

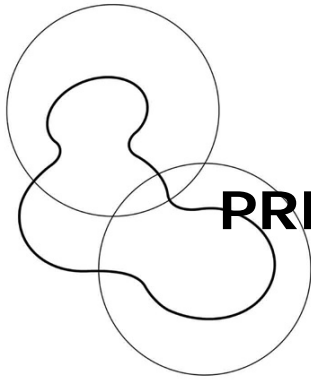
L'offre est ouverte du 19 octobre 2006 jusqu'au 30 octobre à 17 heures en ce qui concerne l'Offre à Prix Ouvert et le Placement Global. Le prix de l'offre sera fixé le 31 octobre 2006.

Innate Pharma utilisera les fonds recueillis par le biais de la cotation pour participer au financement de ses opérations, et notamment au plan du développement clinique de son candidat-médicament IPH 1101. Ces fonds permettront en outre à la Société de consolider sa position forte dans le domaine de l'immunité innée par des acquisitions opportunistes de nouveaux produits ou de sociétés.

« Bien capitaliser la société a toujours été une de nos préoccupations managériales majeures et un élément différentiant d'Innate Pharma. Les fonds levés dans le cadre de l'IPO devraient nous permettre d'accélérer le développement de nos produits, dont celui de notre candidat phare, IPH 1101, jusqu'au prochain point d'inflexion important pour la valeur de la Société », souligne Hervé Brailly, co-fondateur, Président du Directoire et Directeur Général d'Innate Pharma. Il ajoute : « Etre une société cotée devrait également nous permettre de consolider notre statut de premier entrant dans ce domaine en renforçant la barrière à l'entrée constituée par notre portefeuille de propriété intellectuelle ».

Les modalités de l'offre font l'objet d'une description détaillée ci-après.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis,
au Canada, en Australie ni au Japon.



PRESS RELEASE

innate pharma®

Informations disponibles

Des exemplaires du prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") le visa n° 06-373 en date du 18 octobre 2006, composé du document de base enregistré le 19 juin 2006 sous le numéro I.06-102 et d'une note d'opération sont disponibles sans frais auprès d'Innate Pharma, Bastide Grand Pré, 119/121, ancien Chemin de Cassis, 13009 Marseille, France, et sur les sites Internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>) et d'Innate Pharma (<http://www.innate-pharma.com>).

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits dans la section 4 du document de base et la section 2 de la note d'opération.

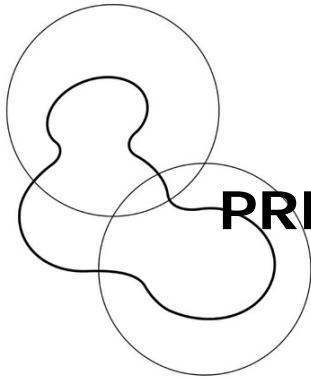
Les établissements financiers introducteurs sont : Bryan Garnier & Co. Ltd, 33, avenue de Wagram, 75017 Paris et Société Générale Corporate & Investment Banking, 17 Cours Valmy, 92972 Paris La Défense Cedex.

A propos d'Innate Pharma

Fondée en 1999, Innate Pharma S.A. est une société biopharmaceutique en phase clinique, qui développe des médicaments « first in class * » ciblant le système immunitaire inné. Le travail pionnier des scientifiques fondateurs et des équipes d'Innate Pharma a donné naissance à trois plateformes de produits, bénéficiant chacune d'éléments de validation clinique directs ou indirects en cancérologie. Au vu de leur mécanisme d'action, les candidat-médicaments d'Innate Pharma présentent également un fort potentiel de développement hors de l'oncologie, en particulier dans le traitement des maladies infectieuses et des pathologies inflammatoires chroniques. La molécule la plus avancée produite par la Société est en Phase II. Fort de son positionnement scientifique dans la pharmacologie de l'immunité innée, de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire en matière de R&D, Innate Pharma entend devenir un acteur majeur sur le marché en forte croissance de l'immunothérapie. La société a reçu environ 50 millions d'euros en trois levées de fonds de type capital-risque (en 2000, 2002 et 2004) et une augmentation de capital réservée à son partenaire Novo Nordisk A/S en 2006. Parmi les investisseurs d'Innate Pharma on retrouve, outre Novo Nordisk A/S, des sociétés d'investissements de référence du secteur : Sofinnova Partners (France), Alta Partners (USA), GIMV (Belgique), Axa Private Equity (France), Auriga Partners (France), Inserm-Transfert (France), Gilde Healthcare (Pays-Bas), Pechel Industries (France), Innoveris (France), NIF SMBC (Japon) et Quilvest Capital (France). Basée à Marseille, France, Innate Pharma est certifiée ISO 9001:2000 pour son activité de R&D dans le domaine de l'immunothérapie. Au 31 août 2006, la société comptait 66 collaborateurs dont 16 docteurs en sciences, médecine ou pharmacie.

**faisant appel à de nouveaux mécanismes d'action*

Retrouvez Innate-Pharma sur www.innate-pharma.com



PRESS RELEASE

innate pharma®

Disclaimers

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Innate Pharma dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions Innate Pharma n'est faite, ni ne sera faite, en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur un prospectus composé du document de base et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF.

Les actions d'Innate Pharma ne pourront être vendues aux Etats-Unis (tel que ce terme est défini par la Régulation S du *US Securities Act de 1933*, tel que modifié) en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du *US Securities Act de 1933*, tel que modifié. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans ce communiqué aux Etats-Unis, ni de réalisation d'une quelconque offre publique de vente sur des actions aux Etats-Unis.

Ce communiqué de doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis.

Il ne constitue pas une offre de vente d'actions aux Etats-Unis.

Ce communiqué de presse ne contient pas et ne constitue pas une invitation ou incitation à investir dans des titres de capital ou de créance émis par Innate Pharma (ci-après « Instruments Financiers Innate Pharma »). Ce communiqué de presse est destiné uniquement aux personnes (i) qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) qui ont une expérience professionnelle des questions relatives aux investissements, (iii) qui entrent dans le champ de l'article 49(2)(a) à (d) (entités ayant des revenus importants, associations non enregistrées en tant que société, etc.) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, ou (iv) à qui ces invitations ou incitations de réaliser une activité d'investissement au sens de la section 21 du *Financial Services and Market Act 2000* en relation avec l'émission ou la cession d'Instruments Financiers Innate Pharma pourraient légalement être communiquées ou avoir pour effet d'être communiquées (l'ensemble de ces personnes étant qualifié de « Personnes Qualifiées »). Ce communiqué de presse est destiné uniquement aux Personnes Qualifiées et les personnes qui ne sont pas des Personnes Qualifiées ne doivent pas agir sur la base de ou tenir compte de ce communiqué de presse. Tout investissement auquel ce communiqué de presse fait référence n'est autorisé que pour les Personnes Qualifiées et sera refusé à toute autre personne.

Dans chaque Etat membre de l'Espace Economique Européen, autre que la France, ayant transposé la Directive Prospectus (un « Etat membre concerné »), ce communiqué de presse ne contient pas ou ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières requérant la publication d'un prospectus. Les actions peuvent uniquement être offertes dans chaque Etat membre concerné, hors la France, dans les cas où la publication d'un prospectus n'est pas requise, conformément à l'article 3.2 de la Directive Prospectus.

**Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis,
au Canada, en Australie ni au Japon.**

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Innate Pharma

Stéphane Boissel, CFO

Tél. : +33 (0)4 96 19 05 58

stephane.boissel@innate-pharma.fr

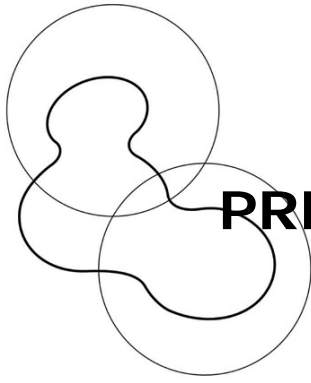
Alize Public Relations

Caroline Carmagnol

Tél. : +33 (0)6 64 18 99 59

caroline.carmagnol@wanadoo.fr

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis,
au Canada, en Australie ni au Japon.



PRESS RELEASE

innate pharma®

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION D'INTRODUCTION DE LA SOCIETE SUR LE MARCHE EUROLIST D'EURONEXT PARIS

(Visa de l'AMF n° 06-373 en date du 18 octobre 2006)

Emetteur Innate Pharma (la « Société »)

Secteur d'activité ICB 4573 Biotechnologie

OFFRE

Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des actions nouvelles offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

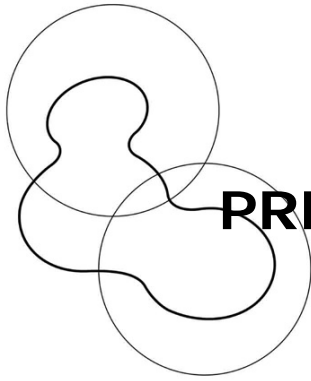
- une offre au public en France sous forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« OPO ») ;
- un placement global en France et dans certains pays, principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »).

Si la demande dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes, après exercice éventuel de la Faculté d'Extension (telle que définie ci-après) mais hors exercice éventuel de l'Option de Sur-allocation.

Nombre et provenance des actions dont l'admission aux négociations est demandée

Nature, nombre et valeur nominale des titres dont l'admission est demandée Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C) est demandée sont :

- les 17 264 080 actions composant le capital émis de la Société à la date du présent prospectus, d'une valeur nominale
- de 0,05 euro chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie (les « **Actions Existantes** ») ;
- un maximum 4 819 277 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, pouvant être porté à un maximum de 6 373 493 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Faculté d'Extension (les « **Actions Offertes** ») et de l'Option de Sur-allocation (qui porte sur un maximum de 831 325 actions, les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** ») ;
- un maximum de 1 204 819 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire réservée à Novo Nordisk A/S, les « **Actions Novo** » et, ensemble avec les Actions Offertes, les « **Actions Nouvelles** »).



PRESS RELEASE

innate pharma®

Faculté d'Extension

En fonction de l'importance de la demande exprimée dans le cadre de l'Offre, le nombre initial d'Actions Offertes pourra être augmenté de 722 891 actions au maximum, soit 15%, du nombre initial d'Actions Offertes, pour être porté à un maximum de 5 542 168 actions nouvelles, soit 32% du capital à la date du présent prospectus. L'exercice éventuel de la Faculté d'Extension sera décidé par le Directoire qui fixera les modalités définitives de l'Offre, soit à titre indicatif le 31 octobre 2006.

Option de Sur-allocation

Aux fins de couvrir d'éventuelles sur-allocations, Innate Pharma consentira aux Etablissements Garants, une option permettant la souscription au Prix de l'Offre d'un maximum de 831 325 actions nouvelles, soit 15% du nombre d'Actions Offertes (en supposant la Faculté d'Extension exercée en totalité). Cette option pourra être exercée par les Chefs de file - Teneurs de Livre, en tout ou partie, en une seule fois, jusqu'au 29 novembre 2006 inclus.

En cas d'exercice en totalité de la Faculté d'Extension et de l'Option de Sur-allocation, un maximum de 6 373 493 actions nouvelles seraient émises, représentant 37% du capital à la date du présent prospectus.

Garantie

Le placement des actions nouvelles dans le cadre de l'Offre doit faire l'objet d'une garantie de placement portant sur la totalité de ces actions par Bryan, Garnier & Co. Limited et Société Générale agissant en tant que chefs de file - teneurs de livre (les « **Chefs de File - Teneurs de Livre** » et « **Etablissements Garants** »). La signature du contrat de garantie interviendra au plus tard le jour de la fixation du Prix de l'Offre, soit à titre indicatif le 31 octobre 2006.

Le contrat de garantie pourra être résilié jusqu'à (et y compris) la date de règlement et de livraison des actions nouvelles dans certaines conditions qui pourraient affecter le succès de l'Offre.

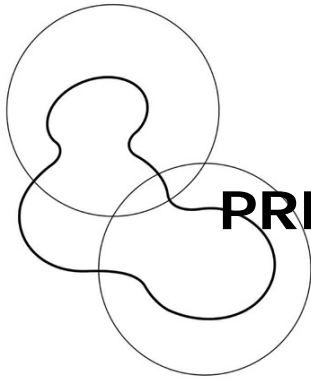
Augmentation de Capital Novo

Novo s'est engagé à souscrire à une augmentation de capital réservée d'un montant maximum de 5 millions d'euros, pour une augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'Offre d'un montant de 20 millions d'euros, avant exercice éventuel de la Faculté d'Extension et de l'Option de Sur-allocation. Si le montant de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'Offre – avant exercice éventuel de la Faculté d'Extension et de l'Option de Sur-allocation – devait être inférieur à 20 millions d'euros, le montant de l'Augmentation de Capital Novo s'en trouverait réduit proportionnellement. Par ailleurs, le règlement-livraison de l'Augmentation de Capital Novo est soumis à la condition suspensive du règlement-livraison de l'Offre.

Sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix, le nombre d'actions nouvelles à émettre, d'une valeur nominale de 0,05 euro, correspondant à un investissement de 5 millions d'euros, serait égal à 1 117 318 actions, soit environ 6,5% du capital à la date du présent prospectus.

Fourchette indicative de prix

Entre 4,15 euros et 4,80 euros par action. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif (le « **Prix de l'Offre** ») qui pourra se situer en dehors de cette fourchette.



PRESS RELEASE

innate pharma®

Produit brut et produit net de l'émission des actions nouvelles

Pour un Prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative de prix, soit 4,475 euros :

- produit brut de l'émission dans le cadre de l'Offre : 19 999 996,68 euros susceptible d'être porté à 26 449 988,70 euros en cas d'exercice en totalité de la Faculté d'Extension et de l'Option de Sur-allocation ;
- produit net estimé de l'émission dans le cadre de l'Offre : environ 17,9 millions d'euros susceptible d'être porté à environ 24,0 millions d'euros en cas d'exercice en totalité de la Faculté d'Extension et de l'Option de Sur-allocation ;
- produit brut de l'émission réservée à Novo Nordisk A/S : 5 000 000 euros.

Caractéristiques communes à l'Offre et à l'Augmentation de Capital Novo

Prix des actions	Le Prix de l'Offre.
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2006.
Règlement et livraison	A titre indicatif, le 3 novembre 2006.

But de l'Offre

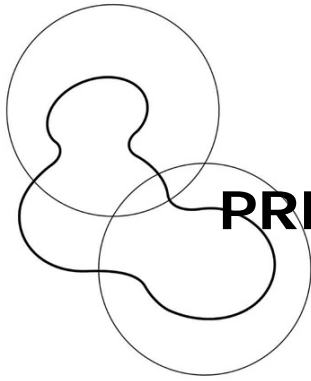
L'Offre et l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris sont destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer ses opérations, et notamment le financement du plan de développement clinique du candidat-médicament IPH 1101. Les fonds ainsi levés devraient également permettre à la Société de consolider sa forte position dans le domaine de l'immunité innée par des acquisitions opportunistes de nouveaux produits ou de sociétés. Enfin, le statut de société cotée devrait permettre à la Société de bénéficier d'une plus grande visibilité sur ses marchés, un facteur non négligeable lors des négociations industrielles et commerciales avec les acteurs majeurs de la pharmacie ou de la biotechnologie.

Engagements d'abstention et de conservation

A compter de la date de signature du contrat de garantie et pendant une période expirant dans les délais suivants après la date de la première cotation sur le marché Eurolist d'Euronext Paris des actions offertes dans le cadre de l'Offre :

- 365 jours pour les dirigeants,
- 270 jours pour les principaux actionnaires autres que les dirigeants de la Société (soit environ 93% du capital social et des droits de vote de la Société à la date du présent prospectus),
- 270 jours pour les membres du Conseil de surveillance.

Les actionnaires existants, les dirigeants et les membres du conseil de surveillance visés ci-dessus ne pourront, sous réserve, pour les personnes morales, de transferts à des sociétés du même groupe, procéder à aucune offre ou cession, ni aucun nantissement d'actions ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès à des actions de la Société, sans l'accord préalable des Chefs de File et Teneurs de Livre.



PRESS RELEASE

innate pharma®

Les Actions Novo seront soumises à cet engagement ; en revanche, les actions nouvelles que les actionnaires existants, les dirigeants ou les membres du conseil de surveillance pourraient souscrire dans le cadre de l'Offre et les actions qu'ils pourraient par la suite acquérir sur le marché, ne le seront pas.

A compter de la date de signature du contrat de garantie et pendant une période de 180 jours suivant la date de la première cotation sur le marché Eurolist d'Euronext Paris des actions offertes dans le cadre de l'Offre, la Société s'engagera, à l'égard des Etablissements Garants et à l'exception de l'émission des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Supplémentaires, à notamment ne procéder à aucune émission, offre ou cession d'actions ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès à des actions de la Société, sans l'accord préalable des Chefs de File et Teneurs de Livre. Cet engagement prévoit des exceptions usuelles (actions gratuites, stock options, valeurs mobilières donnant accès au capital existantes, division du nominal et autres opérations sur le capital similaires, contrat de liquidité) et la possibilité d'émettre des actions dans le cadre d'une opération de croissance externe, mais jusqu'à concurrence de 10% du capital à la date de cette opération seulement et si le bénéficiaire accepte de reprendre l'engagement de la Société pour le restant de sa durée.

Date de première cotation

Le 31 octobre 2006.

Début des négociations

Du 1^{er} au 3 novembre 2006, négociations sur une ligne de cotation unique intitulée Innate Pharma – promesses, soumises à la condition suspensive de la délivrance du certificat du dépositaire constatant la souscription des actions nouvelles.

Code ISIN

FR 0010331421.

Calendrier indicatif de l'Offre

19 octobre 2006

Ouverture de l'OPO et du Placement Global

30 octobre 2006

Clôture de l'OPO (17h00)

Clôture du Placement Global (sauf clôture anticipée) (17h00)

31 octobre 2006

Fixation du nombre d'Actions Offertes et du Prix de l'Offre

Première cotation

1^{er} novembre 2006

Début des négociations

3 novembre 2006

Règlement et livraison de l'OPO, du Placement Global et de l'Augmentation de Capital Novo

29 novembre 2006

Date limite pour l'exercice éventuel de l'Option de Sur-allocation

Contact investisseurs

Stéphane Boissel, Directeur financier et du développement, relations investisseurs

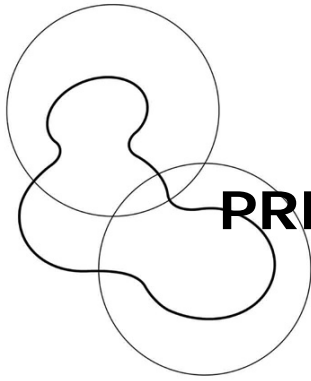
121, ancien chemin de Cassis
13 009 Marseille

Tel : +33 (0)4 96 19 05 50

Fax : +33 (0)4 96 19 05 55

Email : boissel@innate-pharma.com

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis,
au Canada, en Australie ni au Japon.



PRESS RELEASE

innate pharma®

Intermédiaires financiers

Bryan, Garnier & Co. Limited : 36 Queen Street, Londres EC4R 1BW est enregistrée en Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 303 4095, soumise à la réglementation de la FSA et représentée par Bryan, Garnier & Co. Limited, 33 avenue de Wagram, 75017 Paris.

Société Générale : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris.

Mise à disposition

Le prospectus visé le 18 octobre 2006 sous le numéro 06-373 par l'Autorité des marchés financiers est constitué :

- du document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 19 juin 2006 sous le numéro I.06-102, et
- d'une note d'opération (qui contient le résumé du prospectus).

Des exemplaires du prospectus sont disponibles, sans frais, auprès de la Société, de Bryan, Garnier & Co. Limited et auprès de Société Générale. Le prospectus peut être consulté sur les sites Internet de la Société (<http://www.innate-pharma.com>) et de l'AMF (<http://www.amf-france.org>). L'attention du public est attirée sur la rubrique « Facteurs de risques » du prospectus.